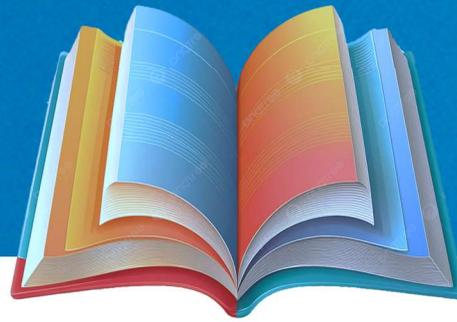


aFDas

FFAM

synam



Nouvelle convention collective

Formation professionnelle

> FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES

Quel que soit l'effectif, l'employeur doit **assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail** et **maintenir leur capacité à occuper un emploi** par le développement de leurs compétences.

Les salariés doivent bénéficier d'au moins **1 action de formation tous les 6 ans.**

Plan de développement des compétences

- Elaboré par l'employeur après consultation du CSE
- Détaille les projets de formation envisagés

2 objectifs fixés par la branche

- ✓ Favoriser la **mixité** avec un objectif de **parité**
- ✓ Favoriser le maintien dans l'emploi et anticiper l'évolution de carrière des **salariés > 45 ans**

Egalité professionnelle

- ✓ Ne pas pénaliser les congés maternité/paternité : les droits à la formation restent actifs.
- ✓ Intégrer les périodes de suspension du contrat dans le calcul des droits à la formation.
- ✓ **Obligation de proposer un bilan de compétences** aux salariés reprenant après une longue absence (≥ 1 an d'ancienneté).

Transmission et développement du tutorat

- ✓ Encourager le tutorat via des contrats de professionnalisation et d'apprentissage.
- ✓ Prioriser les salariés 45 ans et plus pour les rôles de tuteurs, avec formation spécifique en pédagogie et technique

> FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES



AFDas

LA BRANCHE

- Négocie les accords de formation professionnelle
- Etudie les besoins en emploi et en compétences dans les entreprises
- Fixe les priorités de formation professionnelle pour le secteur

L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES

- Accompagne les entreprises dans le développement de la formation (dont l'alternance)
- Assure le financement des formations (apprentissage, professionnalisation, etc.)
- Offre un appui technique à la branche

> LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS OBLIGATOIRES

Entretien sur les **perspectives d'évolution** professionnelle

Obligatoire

- **tous les 2 ans**
- après absence longue durée (congé maternité, parental...)

- Ne pas confondre avec l'entretien annuel d'évaluation professionnelle (lequel n'est pas obligatoire)
- L'employeur informe le salarié sur la **VAE**, sur le **CPF** et apporte des conseils sur l'**évolution professionnelle**

Donne lieu à un **document remis** au salarié

Entretien sur le **parcours professionnel**

Obligatoire **tous les 6 ans**

Bilan du parcours professionnel :

- *Obligatoire* : progression salariale, formations suivies, certifications
- *Recommandé* : aspirations du salarié, impact de l'âge sur le travail, besoins en formation, opportunité d'une VAE, etc.

À l'issue, un **plan d'actions** est défini (formations, suivi, accompagnement)

> FINS DE CARRIERE ET TRANSITION VERS LA RETRAITE

1

Module de préparation à la retraite

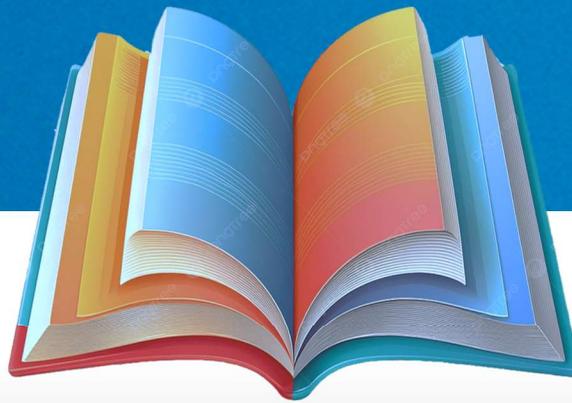
- Entreprises doivent faciliter les demandes des salariés de **plus de 59 ans** souhaitant suivre un module de préparation à la retraite (projet associatif, financier ou personnel).
- L'employeur et le salarié doivent ensuite **convenir ensemble** des modalités de financement de la formation, de l'organisation du temps de travail et de ses absences autorisées.

2

Utilisation du CET pour un passage à temps partiel

- Possibilité offerte pour les salariés ayant **moins de 8 trimestres** avant une retraite à taux plein.
- L'employeur et le salarié **doivent définir ensemble** du **taux d'activité** du salarié réduit dans la limite du solde disponible.

AFDAS



Intervention AFDAS

#Entreprises au service de la création et de l'évènement (IDCC 3252)

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION

**Bienvenue à l'Afdas !
Découvrez l'offre de services
de votre Opco !**





Des mutations économiques majeures



Des filières économiques cohérentes



Un fonctionnement par économie de projets



Une majorité de TPE

31 branches
Avec des enjeux partagés,
des caractéristiques communes et un même défi !



Des projets fédérateurs



Des carrières atypiques



Un rapport au public



6 missions régaliennes, mais pas que ..

définies par la loi Avenir du 05 septembre 2018, puis la loi Climat du 22 août 2021

1. Accompagner le développement de l'alternance.
2. Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE - PME.
3. Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation prospective de l'emploi.
4. Accompagner les mutations économiques.
5. Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs).
6. Informer les entreprises sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable et les accompagner dans l'analyse et la définition des besoins en compétences pour leurs projets d'adaptation à la transition écologique.



Vous n'êtes pas encore adhérent à l'Afdas ?

Inscrivez-vous-en seulement 4 étapes !

- 1 Connectez-vous au [portail d'adhésion](#)
- 2 Indiquez votre numéro de SIRET et de votre code IDCC applicable (numéro d'identifiant de la convention collective) CCN des entreprises au service de la création et de l'évènement = IDCC 3252 (ou temporairement sur la 2717)
- 3 Cliquez sur « Suivant »
- 4 Complétez et validez le formulaire
Vous recevrez un premier mail accusant réception de votre demande



Vous n'êtes pas encore adhérent à l'Afdas ?

Comment renseigner le formulaire ?

Selon votre activité et dans l'attente d'une évolution de notre référentiel :

Activités	SECTEUR D'ACTIVITE	ACTIVITE PRINCIPALE
Prestation technique audiovisuel	AUDIOVISUEL	Activités annexes de l'audiovisuel
Prestation technique spectacle vivant	SPECTACLE VIVANT	Prestataire de services de spectacles vivants
Chapiteau	DIVERS	Structure itinérante ou démontable
Agences événementielle	DIVERS	Marketing évènementiel
Agences de mannequins	DIVERS	Agence de mannequins
Festivals de cinéma et d'audiovisuel	DIVERS	Festival

Puis renseignez le descriptif « activité principale exercée » (champ libre)

Une contribution distincte selon votre activité

<https://www.afdas.com/entreprise/vous-informer-sur-vos-contributions.html>

Contribution légale



Formation Professionnelle

M11 0,55% P11 1%

Apprentissage

0,59% ou 0,44% (Alsace et Moselle) + 0,09%

CPF CDD

1% MS CDD

Contribution légale IDS

2% MS IDS

Prestataire
technique SV

Prestataire
technique AV

Mannequin

Chapiteaux
tentes structures

Festivals de film

Agences
évènementielles



Contribution conventionnelle



Prestataire
technique SV

M11 0,75% P11 0,30%

Prestataire
technique AV

M11 0,45% P11 0,30% 49-299 0,20%

Contribution conventionnelle IDS

0,10% MS IDS + forfait de 50 €

Cartographie des acteurs et des financeurs

Les employeurs versent à l'

 Urssaf

via la



OÙ ?

 FRANCE
compétences

QUOI ?

Formation des
demandeurs
d'emploi

CEP
Conseil en évolution
professionnelle

CPF
Compte personnel
de formation

CPF
de transition

Alternance

PDC M50 salariés

+

Contribution
conventionnelle

QUI ?

 PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES

CEP
Conseil en évolution
professionnelle

CDC
 Caisse
des Dépôts
GROUPE

Transition
professionnelle

Opérateur de
Compétences

Faire de la formation, un **investissement durable** au service de :



Votre stratégie

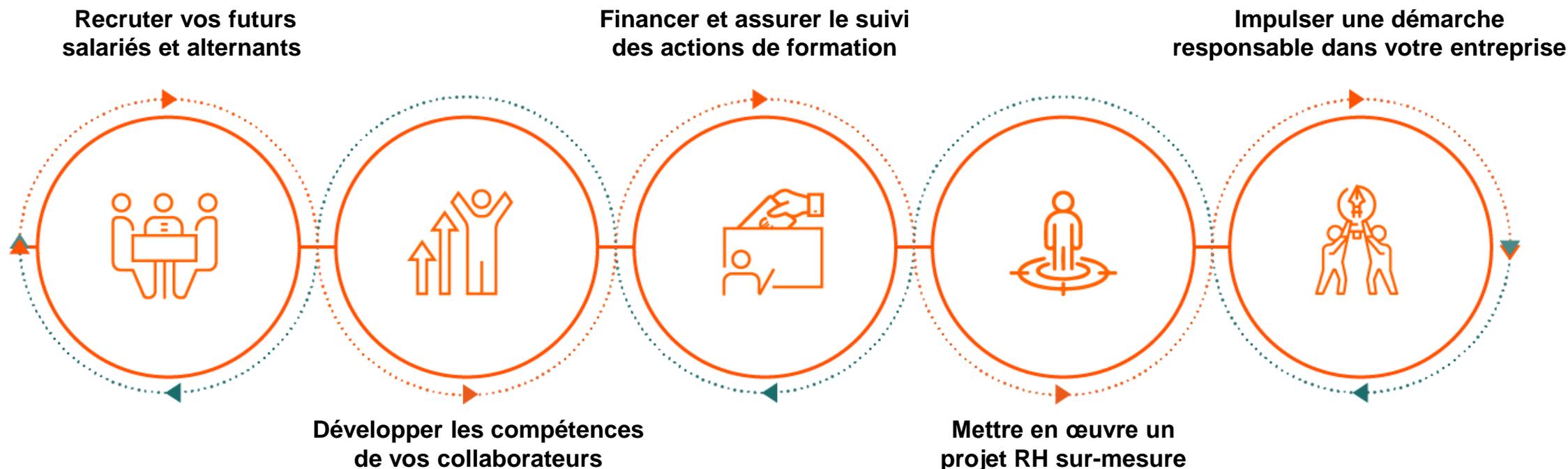


Vos talents



Votre développement

Du prêt-à-porter au sur-mesure une offre de services en 5 piliers qui s'adapte à votre besoin et votre degré de maturité



A vos côtés pour...

Recruter vos futurs salariés et alternants



Vos besoins



Recruter vos futurs salariés et alternants



L'Afdas, à vos côtés pour :

- Identifier vos besoins en compétences
- Choisir le dispositif adapté
- Définir le parcours de professionnalisation de votre alternant
- Trouver le bon profil et diversifier vos recrutements
- Sécuriser l'intégration de votre nouveau salarié

Recruter vos futurs salariés et alternants



**Apprendre en travaillant,
travailler en apprenant**

Le contrat d'apprentissage



**Former votre nouveau salarié au
métier tel qu'il est exercé dans
votre entreprise**

**Le contrat de
professionnalisation**



**Identifier l'offre de formation sur
votre territoire
Calculer le coût de votre contrat**

**Cart'Apprentissage
Calcul'Alternance**



**Améliorer vos pratiques de
recrutement**

**Plateforme
Recruter autrement**



A vos côtés pour...

Développer les compétences de vos salariés



Vos besoins

Garantir le développement et la pérennité de votre entreprise

Investir dans les compétences de vos salariés au service de votre stratégie

Renforcer l'employabilité et la mobilité professionnelle de vos salariés

Développer les compétences de vos salariés



L'Afdas, à vos côtés pour :

- Définir vos besoins en formation
- Construire votre plan de développement des compétences
- Identifier le dispositif adapté
- Effectuer l'ingénierie financière

Développer les compétences de vos salariés



Être guidé dans vos projets de formation

Le conseil en formation



Identifier des formations de qualité au meilleur tarif

**Le catalogue « clé en main »
Afdas**



Accompagner l'évolution de vos salariés

**L'appui-conseil carrière
permanents et IDS SV**

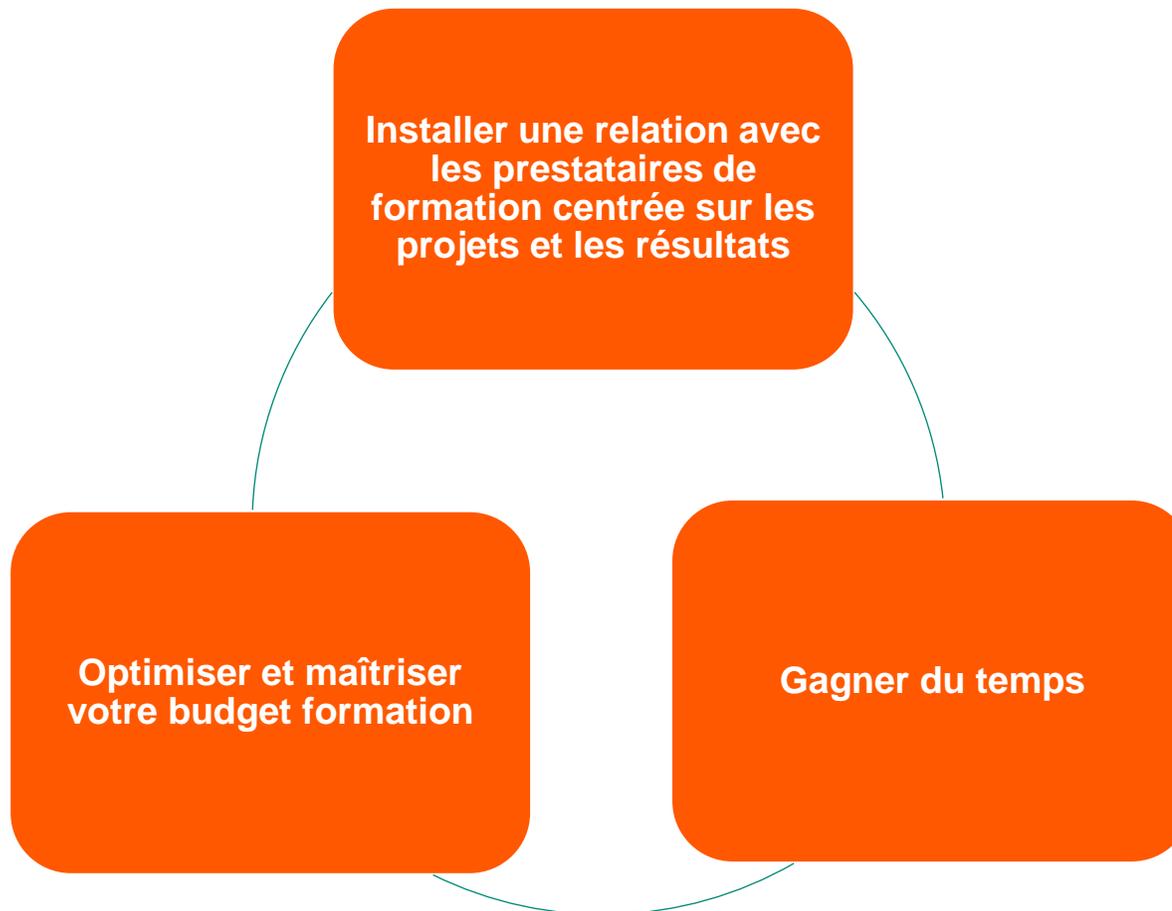


A vos côtés pour...

Financer les actions de formation



Vos besoins



Financer les actions de formation



L'Afdas, à vos côtés pour :

- Vous informer sur les solutions de financement
- Définir le meilleur plan pour financer votre formation
- Accompagner la mise en œuvre d'un projet cofinancé
- Faciliter et assurer l'instruction et la gestion de l'intégralité de vos demandes de prise en charge
- Suivre vos dossiers en temps réel
- Régler directement vos prestataires de formation

Financer les actions de formation



<https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/choisir-le-bon-financement.html>

Le plan de développement des compétences

Les sources de financement mobilisables dans une logique de complémentarité

- 1 Plan de développement des compétences
Moins de 50 salariés*
- 2 Les subventions* (FNE, FSE, ...)
- 3 Le plan conventionnel* Spectacle Vivant ou Audiovisuel
pour les prestataires techniques uniquement
- 4 Le versement volontaire
si convention d'adhésion

**dans la limite des fonds disponibles*

L'alternance

A chaque dispositif ses modalités de financement

Contrat d'apprentissage
Contrat de professionnalisation
Formation tuteur / maîtres d'apprentissage
Aide à la fonction tuteur / maîtres d'apprentissage
Reconversion ou Promotion par l'Alternance

Financer les actions de formation



<https://afdas.my.site.com/Adherent/s/>



Votre espace adhérent MyA
Une solution 360° pour une gestion
100% dématérialisée

Gérer votre compte

- Gérer sa fiche Adhérent
- Gérer ses contacts
- Gérer ses salariés
- Gérer ses coordonnées bancaires



Réaliser vos démarches

- Faire une demande de prise en charge
- Notification initiale
- Gérer ses demandes
- Gérer ses factures et avoir
- Suivre sa situation de compte
- Réaliser un versement volontaire



Contactez l'Afdas

- Communiquer avec les équipes de l'Afdas en faisant une demande de contact

Guides utilisateurs 

A vos côtés pour... Mettre en œuvre un projet RH sur-mesure et impulser une dynamique responsable



Vos besoins

Maîtriser les enjeux RH et
sociétaux

Attirer, fidéliser et fédérer
vos salariés autour de
vos engagements

Renforcer la performance
de votre entreprise et
l'adhésion de vos salariés
à votre stratégie

Mettre en œuvre un projet RH sur-mesure et impulser une dynamique responsable



L'Afdas, à vos côtés pour :

- Proposer des outils de sensibilisation
- Diagnostiquer vos enjeux et priorités
- Identifier le dispositif adapté
- Sélectionner un panel de consultants expérimentés pour un appui-conseil
- Financer la prestation d'accompagnement*

Mettre en œuvre un projet RH sur-mesure et impulser une dynamique responsable



Prêt-à-porter

Bibliothèque de ressources et outils en libre-accès

&

Offre de formations ciblées pour agir en faveur

du handicap	de l'égalité professionnelle
de la lutte contre les VHSS	de la transition écologique
de l'inclusion	de la prévention contre les cybermenaces

Sur-mesure

Appui-Conseil

RH	RSE	Transition Digitale
Inclusion	Cybersécurité	Handicap
Egalité Pro	Rebondir	Transco

Appui-Conseil Carrière

Intermittents et permanents du SV

Une question... Besoin d'être accompagné ?

a



A vos côtés, grâce à notre réseau de proximité

24 implantations territoriales

100% de nos collaborateurs des délégations centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers



Contactez-nous depuis votre espace adhérent
MyA rubrique "demande de contact"



Un numéro unique à votre service :

01 44 78 39 39

du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu

Une question...
Besoin d'être accompagné ?

a

Votre délégation Afdas plus que jamais à vos côtés !



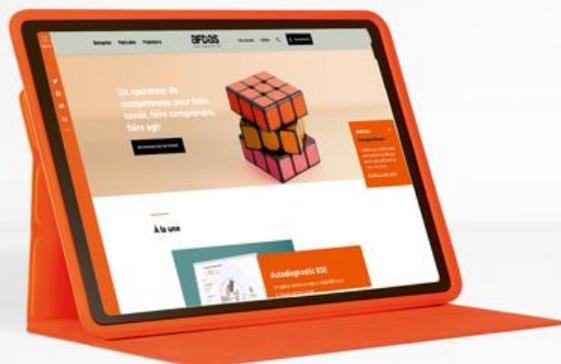
Consultez l'agenda de votre délégation en région
et inscrivez-vous dès maintenant

**Afdas Décrypt', Zoom et
Connect**

Tous les mois, nos conseillers vous proposent des
rendez-vous individuels
ou des réunions thématiques !

Restons connectés !

a



La newsletter entreprises



La newsletter organismes de formation et CFA



Le bulletin d'information aux particuliers



Consultez notre
site internet

Abonnez-vous
à notre newsletter

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux

Merci !



> QUESTIONS - RÉPONSES



> SUITE DU **PROGRAMME** D'ACCOMPAGNEMENT



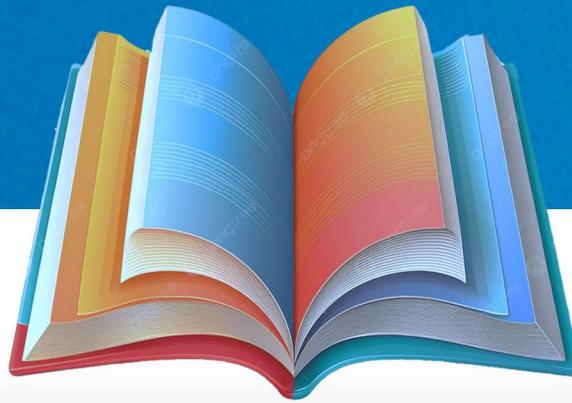
DATE	HEURE	THÈMES
25/03/2025	14h30	Arrêts de travail, complémentaire santé, partage de la valeur (en présence d'AUDIENS)
31/03/2025	9h30	Nouveautés mannequins (Agences de mannequins)

À NOTER : Les liens de connexion vous seront envoyés lors de chaque invitation quelques jours en amont de la visio

aFDas

FFAM

synam



Merci pour votre attention